



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 18-02

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 20 août 2018 à 20 h à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure no 18-02 au règlement de zonage numéro 16-125

- **Lot : 5 123 582 du cadastre du Québec**
- **Adresse : 18, Montée des Cèdres, Saint-Louis-de-Gonzague, Qc, J0S 1T0**

Nature et effets de la dérogation mineure

Le requérant présente une demande de dérogation mineure qui vise à :

- Autoriser l'agrandissement en cour avant d'un garage privé détaché protégé par des droits acquis bien qu'en vertu de l'article 7.15 du règlement de zonage numéro 16-125, l'implantation d'un bâtiment accessoire ne soit pas autorisée dans la cour avant d'une résidence;
- Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment accessoire dérogatoire protégé par droits acquis, malgré le fait qu'en vertu du règlement 26.18 du règlement de zonage numéro 16-125, l'agrandissement d'un bâtiment accessoire protégé par droits acquis ne soit pas autorisé.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 20 août 2018.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 27^e jour de juillet 2018.

Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière